

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE
AG_2026_001

AG/2026/013
du 19 MAI 2026

Commune de Bons-en-Chablais

VU le courrier du contrôle de légalité en date du 12 mai 2026 mentionnant que l'arrêté AG_2026_001 du 4 mai 2026 - article 3 ne définissant pas avec exactitude la nature des décisions que les délégataires sont habilités à prendre et à signer dans les matières qui leur sont attribuées

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal AG_2026_001 portant délégation de fonction à M. Pierre DUPERRIER en date du 4 mai 2026 est retiré.

Article 2 : Ce retrait prend effet à la date de publication de cet arrêté.

Ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains
- Monsieur le trésorier Payeur Général

A Bons-en-Chablais
Le 19 mai 2026

Le Maire,
Jérôme HASSAN

Notifié le :
Signature :



Transmission en préfecture le ..
Publié le

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de GRENOBLE
2 Place de Verdun, BP1135 – 38022 Grenoble Cedex,
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».*